

Elagage d'arbres par societe sous traitante d'edf

Par brigitte, le 30/11/2011 à 19:27

Bonjour,

je viens de m'apercevoir que de nombreux arbres avaient ete elagués sur ma propriete. Pour certains d'entre eux (les plus gros) la mairie de ma commune devait s'en occuper, car elle en etait responsable. quant aux autres j'avais fait appel à une entreprise d'elagage. edf ne m'a jamais informée de son intention d'intervenir. je n'ai jamais reçu de courrier d'edf m'indiquant que des travaux allaient être entrepris. Que faire si ces travaux me sont facturés? merci de me repondre